



COMMUNE DE CUGY / VD

Élections communales générales 2026 – 1^{er} tour

Information concernant le dépôt des listes pour la Municipalité et le Conseil communal

Dans le cadre des élections communales générales 2026, la Municipalité informe le corps électoral cugieran de l'ouverture des listes pour le 1^{er} tour à la Municipalité et au Conseil communal le **mercredi 19 novembre 2025 à 12h00**.

CONDITIONS POUR DEVENIR CANDIDAT

- Personne suisse
 - o 18 ans révolus
 - o Domicile politique à Cugy
- Personne étrangère
 - o 18 ans révolus
 - o 10 ans d'habitation en Suisse
 - o 3 ans d'habitation dans le Canton de Vaud

ORGANISATION DES LISTES – ENTENTE COMMUNALE

La liste principale pour la Commune de Cugy, l'« Entente communale », est représentée par deux mandataires et soutenue par trois parrains :

Mandataires :

- Municipalité : Thierry Amy & Philippe Flückiger
- Conseil communal : Déborah Lopez & Richard Guimond

Parrains :

- Municipalité : Frédérique Roth, Christine Rais El Mimouni & Alberto Fernandez
- Conseil communal : Anne-Séverine Schweizer, Estelle Jeanfavre & Boris Mischel

ORGANISATION DES LISTES – NOUVELLE LISTE

Si un candidat ne souhaite pas faire partie de la liste de l'Entente communale, il peut déposer sa propre liste, respectivement sa propre candidature. Pour ce faire, il doit définir deux mandataires et trois parrains, tous membres du corps électoral.

DEPOT DE SA CANDIDATURE

Chaque citoyen est invité à venir déposer sa candidature sur les listes au guichet de l'administration communale, durant les horaires d'ouverture, sise rue du Village 13 à 1053 Cugy. Il doit inscrire ses coordonnées (nom, prénom, sexe, date de naissance, commune ou pays d'origine, profession, domicile, téléphone, courriel) et **joindre une photo de bonne qualité** (type carte d'identité) pour la brochure de présentation des candidats.

Une fois la liste fermée le 12 janvier 2026 à 12h00, l'ordre d'impression des listes ainsi que l'ordre de présentation des personnes candidates sur les listes s'effectueront par tirage au sort en présence du Bureau électoral communal et la Municipalité.